

TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2020

Honoraires de négociation à la charge du Vendeur Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000 €
De 50 001€ à 100 000€	8,5%
De 100 001€ à 150 000€	7%
De I50 001€ à 200 000€	5,5%
De 200 001€ à 350 000€	5%
De 350 001€ à 500 000€	4,5%
Au-delà de 500 001€	4%

^{*}Taux de TVA en vigueur 20% compris



HONORAIRES DE GERANCE

I- HONORAIRES DE BASE - Ils sont calculés sur le montant des sommes er	ncaissées pour le compte du mandant, selon le ta	ux défini dans le mandat.
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE - Par trimestre et par lot		17,00 €
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU I - Constitution d'un dossier de demande de subv		380,00 €
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIO	NS FISCALES	
Par immeuble		140,00 €
 Rédaction d'une note de renseignements desti Etablissement des déclarations de T.V.A. 	née à l'établissement de la déclaration d'I.F.I	Tarif horaire
Déclaration mensuelle	Par mois	30,00 €
Déclaration trimestrielle Déclaration annuelle	Par trimestre Par an	48,00 € 130,00 €
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E		115,00 €
		,
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES		
- Gestion de sinistres, assistance aux expertises	•	T. 201
facturation au temps passé		Tarif horaire Tarif horaire
- Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour c		Tatti fiorali e
facturation au temps passé	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Tarif horaire
6- TRAVAUX		
Montant inférieur à 2 000€ TTC		ion) Tarif horaire
Sur le montant hors taxes des travaux	ous confier cette mission	3,59 %
Sur le montant hors taxes des travaux		3,59 %
7- GESTION DES LOYERS ET DU CONT		
	dans le champ d'application de la loi n°89-462 du	
 Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, pa Gestion de la clause pénale : I ere mise en œu 		2,5 € 25,00 €
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œu		45,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier		210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat		346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passe		Tarif horaire
A la charge du propriétaire (répétibles dans	les dépens) - tous les baux	
- Gestion des impayés : premier rappel	•••••	Gracieux
- Gestion des impayés : lors de la mise en œuvr	e du deuxième rappel	45,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier		210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat		346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passo	<u> </u>	Tarif horaire
8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLE	MENTAIRES	
- Gestion des diagnostics		Tarif Horaire
TAR	IF HORAIRE DES VACATIONS	
Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)		

Heures ouvrables: du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)

Pendant	les heure	es ouvra	ıbles :
- Tarif hor	raire		

- Tarif horaire	118,00 €
Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	+ 30 %
- De 20h jusqu'à 22h	
- Après 22h	+ 100 %

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- avec un minimum de 1 mois de loyer
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable
- Honoraires d'expertise et de négociation 245,00 €

2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

à la charge du propriétaire

- Location	I mois de loyer
- Rédaction du bail	250,00 €

3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

à la charge du locataire

à la charge du propriétaire

4- REDACTION DIVERS ACTES

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

Minimum de perception

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

<u>part propriétaire</u>

<u>part locataire</u>

595.00 €

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

	110	TTC
I- RECHERCHE DE LOCATAIRES DANS LE CADRE DU MANDAT GESTIO - Recherche et sélection de locataires avec visites accompagnées	N 18 %	18 %
2- REDACTION DIVERS ACTES		
- Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation sur le montant HT du loyer annuel nouveau	12 %	12 %
Minimum de perception	500,00 €	500.00 €
sur le montant du loyer HT annuel nouveau		1,80 %
Minimum de perception		350.00 €
3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX		
- Local commercial ou professionnel (par m²)		1,40 €